

Genève, Septembre 2024

RBM/B31/2024/xx

PROCÈS-VERBAL

31^e RÉUNION¹ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARTENARIAT RBM

Virtuel par Zoom

15 h 00 – 18 h 00 CEST, 4 septembre 2024

LISTE DE PRESENCE

1. La **présidente du conseil d'administration** ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants², en particulier à Ayo Ipinmoye, nouveau membre du conseil d'administration (société civile), ainsi qu'à Hamza Djibo, membre suppléant du conseil d'administration (société civile), suite à leur nomination au conseil d'administration le 1^{er} septembre 2024.

POINT I ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE [RBM/B31/2024/01]

Déclarations d'intérêt [RBM/B31/2024/02]

2. La **présidente du conseil d'administration** invite les membres du conseil d'administration à déclarer tout conflit d'intérêts, puis elle note qu'aucun conflit d'intérêts n'a été soulevé lors de la réunion. La **présidente du conseil d'administration** note qu'aucune objection n'a été reçue relativement à la liste figurant dans le document [RBM/B31/2024/03](#).

Adoption de l'ordre du jour – pour décision

3. La **présidente du conseil d'administration** présente l'ordre du jour révisé, tel qu'il figure dans le document [RBM/B31/2024/01](#), pour décision.
4. Le **conseil d'administration** adopte l'ordre du jour.

POINT DE DÉCISION PD01 - Adoption de l'ordre du jour

Le conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme adopte l'ordre du jour tel que diffusé.

¹Veuillez trouver ici l'[ensemble complet des diapositives](#) présentées lors de la 31^e réunion du conseil d'administration.

²Veuillez trouver ici la [liste de présence](#) de la 31^e réunion du conseil d'administration.

POINT II SUIVI DE LA 30^e RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Dépôt du procès-verbal

5. Le **responsable de la gouvernance** informe le conseil d'administration que des commentaires ont été reçus de la part d'un membre du conseil d'administration relativement au procès-verbal de la 30^e réunion qui a été diffusé par le biais du document [RBM/B31/2024/04](#), et présente la modification proposée au conseil d'administration.
6. Le **conseil d'administration** approuve officiellement le procès-verbal.

POINT DE DÉCISION PD02 – Procès-verbal de la 30^e réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme approuve officiellement le procès-verbal de la 30^e réunion du conseil d'administration.

b) Statut des points de décision

7. Le **responsable de la gouvernance** présente au conseil d'administration une mise à jour sur le statut de la mise en œuvre des décisions prises lors de la 30^e réunion du conseil d'administration (voir les points de décision), telles qu'elles figurent dans le document [RBM/B31/2024/04](#).
8. Le **conseil d'administration** prend acte de la mise à jour.

POINT III POINT DE SITUATION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

La vision du Directeur général

9. Le **Directeur général** présente un point de situation sur les progrès accomplis par le Secrétariat depuis la réunion du conseil de mai 2024, notamment les dépenses budgétaires et les résultats d'audit positifs, ainsi que sa vision en tant que Directeur général pour les 5 prochaines années.
10. Dans le cadre de sa vision, le **Directeur général** explique comment il entend transformer le Partenariat RBM en un partenariat plus influent, plus performant et plus réactif, capable de tirer parti du « Big Push » pour faire progresser l'élimination du paludisme au cours des cinq prochaines années, en mettant l'accent sur les points suivants :
 - (i) Positionner le Partenariat RBM comme le partenariat de référence pour l'organisation, la coordination et l'innovation dans le domaine du paludisme,
 - (ii) Adopter une approche multisectorielle en mobilisant différents secteurs (par exemple l'agriculture, l'éducation et les infrastructures) et en recherchant les recoupements entre le paludisme et d'autres enjeux (tels que le changement climatique et la mobilisation des jeunes),
 - (iii) Garantir la pertinence et l'impact au niveau mondial, régional et local, et
 - (iv) Favoriser l'agilité, l'efficacité et l'adaptabilité du Secrétariat en alignant sa structure et son financement sur l'évolution des besoins du Partenariat.
11. Les **membres du conseil d'administration** réagissent positivement à la vision du Directeur général, saluant les progrès réalisés en termes de liens stratégiques et d'intégration avec le

« Big Push », et soutiennent le maintien de la priorité accordée à la collaboration, à la coordination et aux résultats mesurables. Un large soutien est aussi exprimé en faveur du renforcement des organisations de terrain et des régions et l'intégration des approches climatiques et politiques dans la stratégie. En outre, les membres soulignent l'importance de mettre en évidence l'impact économique et les avantages de l'élimination du paludisme et insistent sur la nécessité de veiller à ce que les priorités du Partenariat correspondent à sa capacité d'exécution.

12. Le **Directeur général** a également indiqué qu'il serait nécessaire de réexaminer la structure du secrétariat afin de s'assurer qu'elle est suffisamment agile et efficace pour répondre aux besoins du partenariat.

POINT IV RÉFORMES DU COMITÉ DES PARTENAIRES

13. À la demande du conseil d'administration lors de sa 30^e réunion (voir les [Points de décision](#)), le **Directeur général** introduit la discussion sur les réformes en cours visant à améliorer la coordination entre les différents comités de partenaires et groupes de travail, telles qu'elles figurent dans le document [RBM/B31/2024/06](#).

Réformes du CRSPC

14. Après la présentation des réformes par le Directeur général, la **Coprésidente du CRSPC** donne plus de détails sur les aspects stratégiques et opérationnels des réformes, tels qu'ils figurent dans les diapositives de la réunion, et sur l'accent mis sur l'amélioration de la qualité et de la fourniture de l'assistance technique, l'amélioration des efforts de mobilisation des ressources et le renforcement de la communication et de la collaboration internes. En outre, elle évoque la possibilité d'affiner les propositions de réforme au cours de leur mise en œuvre.
15. Le **conseil d'administration** affirme son soutien aux réformes du CRSPC et concentre ses commentaires sur la nécessité de clarifier le rôle du CRSPC dans la mobilisation des ressources, l'introduction proposée d'un mécanisme de refus pour le partage des livrables de l'assistance technique, et la nécessité de démontrer l'impact de l'assistance technique du CRSPC tout en progressant vers l'autonomie des pays. Le **Directeur général** et la **Coprésidente du CRSPC** font part de leur volonté de continuer à affiner les propositions de réforme du CRSPC sur la base des contributions et des commentaires du conseil d'administration.

Fusion ARMPC/SCPC

16. Le **Directeur général** présente en détail l'état d'avancement de la fusion ARMPC/SCPC, telle qu'elle est présentée dans le document [RBM/B31/2024/06](#), avant l'entrée en fonction du comité fusionné qui interviendra en janvier 2025. Il mentionne notamment le nom proposé pour le Comité, la continuité de la direction des comités actuels et le calendrier de mise en œuvre des termes de référence du comité fusionné et du plan de travail 2025 en amont de la réunion du conseil d'administration de décembre 2024. Les Coprésidents actuels de l'ARMPC et du SCPC complètent ces éléments en donnant des exemples d'actions en cours visant à assurer une transition en douceur pendant la fusion, notamment l'alignement sur le Secrétariat et la coorganisation d'événements à l'AGNU et au Sommet mondial de la santé.
 17. Le **conseil d'administration** soutient l'approche proposée consistant à maintenir les Coprésidents actuels de l'ARMPC et du SCPC à la tête du comité fusionné jusqu'à la fin de leur mandat et a également suggéré de changer le nom du comité et adopter le nom suivant :
-

« Comité des partenaires pour le plaidoyer, la mobilisation des ressources et la communication (ARCPC) ».

Renforcement des groupes de travail

18. Le **Directeur général** fait une présentation détaillée des progrès en cours dans le renforcement des groupes de travail, tels qu'indiqués dans le document [RBM/B31/2024/06](#), y compris leur repositionnement au sein du Partenariat, la mise à jour des documents de gouvernance applicables, la simplification des mécanismes de financement, l'amélioration de la collaboration et de la représentation dans les Comités des partenaires, et la fourniture d'un soutien renforcé par le Secrétariat. En complément, les **Co-présidents des groupes de travail** représentant le Groupe de travail sur la gestion des cas et le changement social et comportemental saluent les progrès réalisés pour accroître la visibilité des groupes de travail et soulignent les étapes en cours visant à renforcer l'alignement des groupes de travail sur le reste du Partenariat par le biais d'un dialogue accru avec le conseil d'administration, la création du Groupe de pilotage chargé de la coordination stratégique du Partenariat RBM et le développement d'un plan de travail collectif pour 2025.
19. Le **conseil d'administration** affirme son soutien au renforcement continu des groupes de travail au sein du Partenariat, et il est suggéré d'établir une liste des participants au CP et aux groupes de travail afin d'améliorer la transparence et la coordination.
20. Le **Directeur général** reconnaît la complexité des modalités de financement des groupes de travail et indique qu'il va continuer à s'entretenir avec les Coprésidents et les Coordinateurs des groupes de travail afin de mieux comprendre les possibilités qui s'offrent à eux. En outre, il réitère que le Secrétariat prendra l'initiative d'assurer la coordination et l'alignement des activités dans l'ensemble du Partenariat afin de suivre les progrès et de maximiser l'impact.

POINT V DERNIÈRES ACTUALITÉS SUR LE « BIG PUSH » [RBM/B31/2024/07]

21. Le **Directeur général** ouvre la discussion sur la campagne du « Big Push » en évoquant le travail intensif entrepris par le Secrétariat et les consultants du BCG depuis la dernière réunion du conseil d'administration, le RBM jouant un rôle de premier plan dans l'avancement de l'initiative. Il explique notamment le rôle de RBM en tant que « gardien » et ses implications pour le Partenariat en termes de coordination, d'organisation et de communication.
 22. La **Présidente du conseil d'administration** rappelle que le travail effectué depuis mai avait permis au Partenariat de travailler avec des ministres et des parties prenantes sur le « Big Push », le Partenariat étant désormais considéré comme le chef de file et le porte-parole de cette initiative. En outre, elle souligne l'importance pour tous les partenaires d'intégrer des éléments du « Big Push » dans leur travail.
 23. Les **consultants du BCG** font une brève présentation, mettant en avant les consultations approfondies qu'ils ont menées avec les pays, les communautés économiques régionales (CER) et les partenaires mondiaux pour comprendre leurs défis et leurs opportunités. En outre, ils informent le conseil d'administration qu'un projet de plan « Big Push » devrait être prêt pour la réunion du conseil d'administration de décembre 2024, l'objectif étant d'en discuter avec les dirigeants africains lors du Sommet de l'UA en février 2025.
 24. Le **conseil d'administration** exprime son soutien pour le rôle de RBM en tant que gardien du Big Push, mais mentionne aussi l'importance d'aligner l'initiative du Big Push sur la stratégie globale et le plan de travail de RBM. En réponse, le **Directeur général** note qu'en tant que gardien, RBM sera responsable du suivi des progrès et de la collaboration avec les partenaires
-

pour soutenir cette initiative. En outre, il déclare que le plan Big Push jettera les bases de l'élaboration de la nouvelle stratégie 2026-2030 du Partenariat RBM.

POINT VI DIVERS

Réunions à venir

25. À la suite de l'approbation par le conseil d'administration en mai 2024 de la décision d'explorer la faisabilité de tenir la réunion du Conseil de décembre en Colombie, le **Directeur général** a informé le conseil d'administration des dates, du format et du lieu proposés pour la réunion à Bogota, en Colombie, et des discussions préliminaires avec les représentants du Conseil des Amériques et l'OPS sur le projet de programme pour la période du 4 au 6 décembre 2024. Le **conseil d'administration** se déclare très favorable à la tenue de la réunion en Colombie, reconnaissant l'opportunité de promouvoir la collaboration sud-sud et de générer des possibilités d'apprentissage dans l'ensemble du Partenariat.
-